

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

CONVOCATION

Date : 20 juin 2023

Affichée le : 20 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le juin vingt six juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 28

Votants : 36

Pouvoirs : 8

Absent : 3

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - M. Nouredine NACHITE - M. Gérald FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

27 JUIN 2023DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**12 JUL. 2023****Absents représentés**

Mme MOUSSATEN

Mme MEUNIER

M. PERRIN

M. N'DIAYE

M. ZAHRAOUI

M. LUCAS

M. KA

Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à Mme PEREZ

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. EL OUSTI

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme JACQUEMART

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Absents non représentés

, Mme HAMADOUCHE, Mme MEHADJI, Mme DUCHATELLE.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

26 Cession au profit de la société ADVH d'une parcelle de terrain sise avenue Léonard de Vinci

Rapport de présentation :**Sophie LEHNER, Adjointe**

Dans le cadre de son projet de construction de centre commercial et afin de permettre la construction d'une rampe d'accès aux étages supérieurs du parking Corot, la SCI ADVH sollicite l'acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°785 située avenue Léonard de Vinci.

Cette parcelle en nature de voirie a pour usage exclusif la desserte du parking Corot, immeuble en copropriété édifié sur les parcelles voisines cadastrées section AO n°484 et 485 et section AT n°410 et 552. La SCI ADVH s'est engagée à constituer une servitude de passage au profit de la copropriété, pour le maintien de cette desserte.

En vue de permettre cette cession, le conseil municipal a déclassé cette parcelle du domaine public par délibération du 6 février 2023.

En date du 20 février 2023, le Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 9 112 euros.

Cependant, au vu de l'intérêt pour la commune que représente ce projet de construction de centre commercial

sur le quartier du Moulin en accompagnement du renouvellement urbain opéré sur ce secteur des Hauts de Creil, il vous est proposé d'accepter la cession de cette parcelle à l'euro symbolique et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,
Vu la délibération n°19 du conseil municipal du 6 février 2023,
Vu l'avis du Domaine en date du 20 février 2023,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 9 juin 2023,
Vu le plan ci-annexé,
Considérant l'intérêt pour la commune et ses administrés que représente ce projet de construction de centre commercial,
Entendu le rapport de présentation,

Vote :

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide :

Article 1^{er} : d'accepter la cession à l'euro symbolique au profit de la société ADVH de la parcelle cadastrée section AO n°785 d'une superficie de 134 m² sise avenue Léonard de Vinci sous réserve de constitution d'une servitude de passage au profit de la copropriété du 24 rue Jean-Baptiste Corot.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telercours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le

12 JUIL. 2023

CREIL, le 06 JUIL. 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Jessica ELONGUERT


La secrétaire de séance